

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE

S/1668  
4 août 1950  
FRANCAIS  
ORIGINAL : RUSSE

UNION DES REPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIETIQUES. PROJET DE RESOLUTION  
RELATIF A LA PLAINTE POUR AGRESSION COMMISE CONTRE LA REPUBLIQUE  
DE COREE, PRESENTE A LA 483<sup>ème</sup> SEANCE DU CONSEIL DE SECURITE,  
LE 4 AOUT 1950

Règlement pacifique de la question coréenne

Le Conseil de sécurité décide

- a) De considérer qu'il est indispensable, lors de l'examen de la question coréenne, d'inviter le représentant de la République populaire de Chine et d'entendre également des représentants du peuple coréen;
- b) De mettre fin aux opérations militaires en Corée et de retirer en même temps de Corée les troupes étrangères.

-----